



# APPEL À PROJET CLUBS SANTÉ FFN-MDS



## CAHIER DES CHARGES

# CAHIER DES CHARGES

## Sommaire

- I. Préambule
- II. Pourquoi un cahier des charges
- III. Les conditions d'éligibilité
- IV. Dossier de Candidature
- V. Calendrier
- VI. Dépôt de dossier
- VII. Annexes :
  - FORMULAIRE D'IDENTIFICATION
  - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET
  - BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

# I. Préambule

La Fédération Française de Natation s'investit, depuis maintenant plusieurs années, dans la politique nationale de la promotion de la santé par le sport.

La spécificité de notre discipline sportive permet de nous inscrire durablement dans cette démarche de santé publique et de proposer notre concept Natation Santé pour préserver, entretenir et développer la santé des pratiquants.

Afin d'accompagner les clubs de natation dans leur structuration d'offres dédiées à la prévention de la santé de leurs licenciés, la Fédération Française de Natation et son partenaire la Mutuelle des Sportifs proposent de lancer en 2022 le premier challenge CLUBS SANTÉ FFN-MDS sous forme d'un appel à projet visant à faire agréer des clubs FFN « Nagez Forme Santé ». [Article 4.3 du contrat de partenariat 2021-2025]

La Mutuelle des Sportifs est engagée dans le sport-santé et plus précisément dans le sport sur ordonnance depuis de nombreuses années et soutient des projets avec impacts sociaux notamment portés par des fédérations sportives partenaires. Elle conçoit également des solutions d'assurance en direction des sportifs ou des personnes souffrantes de maladies chroniques.

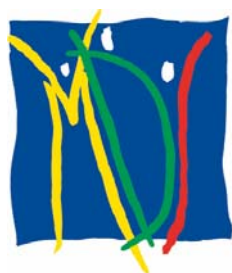
Le cahier des charges permet de définir un cadre de référence commun à l'ensemble des clubs souhaitant créer une section Nagez Forme Santé

La FFN et la MDS visent par cet appel à projet l'augmentation de l'offre sécurisée Nagez Forme Santé à destination des malades atteints de pathologies chroniques. Ils soutiendront des clubs affiliés à la FFN (Métropole et Outre-mer) qui s'engagent à accueillir des personnes dans le cadre d'une prescription médicale.

Pour candidater, les clubs devront démontrer la solvabilité de leur projet en engageant des partenariats avec des collectivités territoriales, des associations de patients ou tout autre partenariat utile à la création et à la pérennisation des créneaux Nagez Forme Santé. Une attention particulière sera mise sur les projets impliquant des partenaires de la Fédération : Fédération Française de Cardiologie, l'Association Française des Hémophiles, Union Sport et Diabète, Transforme, Arsla, etc. . . .

Les 10 dossiers les plus pertinents recevront un accompagnement financier de 2000 € pour les aider à réaliser leur projet.

***Concevoir un projet qualitatif orienté vers la prévention tertiaire tout en respectant le présent cahier des charges permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique.***



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



## II. Pourquoi un cahier des charges ?

L'objectif de ce cahier des charges est de situer l'appel à projet CLUBS SANTÉ FFN-MDS par rapport aux clubs éligibles et de formaliser la recevabilité d'une candidature pour un traitement homogène par une commission composée par des représentants de la MDS et la FFN.

Le cahier des charges s'appuie énormément sur les exigences mentionnées dans la charte qualité Natation Santé et la procédure d'agrément dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé.

Il précise les besoins, les conditions et les contraintes qu'il faut respecter dans la réalisation du projet de mise en place d'une section Nagez Forme Santé.

Tout club qui souhaite candidater à cet appel à projet, doit impérativement se référer au cahier des charges et formaliser sa demande par le biais des annexes, dans le cas où il respecte les critères stipulés.

Au-delà de ces obligations et points de vigilances, le club qui candidate dispose d'une souplesse de management de son projet par rapports au contexte, aux spécificités locales et aux partenaires stratégiques qui l'accompagnent.

## III. Les conditions d'éligibilité :

Cet appel à projet est orienté vers les clubs qui **ne sont pas agréés Nagez Forme Santé** afin de les aider à concrétiser leur projet de pratique de la Natation Santé.

Sachant qu'actuellement, les politiques publiques sportives permettent d'accompagner le sport santé par le biais du Projet Sportif Fédéral et le Projet sportif territorial sans oublier les différentes aides déployées par les collectivités territoriales.

Pour être éligible, il faut répondre aux critères ci-dessous :

- Club affilié à la FFN avec le respect des 100 % licences.
- Club non agréé Nagez Forme Santé à ce jour
- Club non agréé depuis au moins les 2 dernières saisons sportives
- Avoir un éducateur certifié ou en cours de formation Brevet Fédéral Nagez Forme Santé
- Avoir l'assurance d'obtenir un créneau dédié à la section NFS

### Rappel : Agrément Nagez Forme Santé

Pour être agréé, un club doit :

- Avoir un éducateur certifié Nagez Forme Santé et à jour de ses révisions
- Avoir un créneau dédié à l'activité Nagez Forme Santé
- Respecter la charte qualité FFN de la Natation Santé
- Fournir chaque fin de saison sportive un bilan de l'activité NFS
- Adresser le formulaire de demande d'agrément dûment complété

## IV. Dossier de Candidature :

Le dossier de candidature à l'appel à projet doit contenir :

IDENTIFICATION – voir annexes :

- Identification du club candidat
- Identification du représentant légal
- Identification du référent du projet
- Coordonnées bancaires du club

PRÉSENTATION DU PROJET – voir annexes :

- Objectif du projet et son intitulé :
- Brève description du projet en quelques lignes :
- Ancrage territorial et institutionnel et partenaires prévus avec les coordonnées des personnes ressources :
- L'étude de faisabilité du projet avec ses forces et faiblesses
- Plan de communication
- Date prévisionnelle du début de l'activité
- L'encadrement

NB : Le club doit respecter les engagements pris au profit de cet appel à projet par la FFN avec son partenaire la Mutuelle des Sportifs. Les partenariats locaux ne doivent donc pas entrer en concurrence avec les partenaires nationaux de la Fédération.

BUDGET PRÉVISIONNEL – voir annexes :

Le budget doit être établi en prenant en compte tous les coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées au projet de mise en place d'une activité Nagez Forme santé au sein du club.

## V. Calendrier :

La procédure établie pour Appel à projet CLUBS SANTÉ FFN-MDS consiste à établir une sélection de 15 dossiers les plus pertinents en termes d'impact local sur la santé des personnes en prévention tertiaire. Une commission d'expert sport santé composée par des membres de la FFN et la MDS établira cette sélection dans un premier lieu et auditionnera, courant le mois de juin, chacun des clubs pour établir un classement de 1 à 10 des projets.

Les 10 projets sélectionnés par la commission se voient accompagner financièrement de 2000 € chacun.

Une bonification d'un prix spécifique de 1000 € supplémentaire sera décernée au projet classé 1<sup>er</sup>.

Le calendrier prévisionnel :

- Appel à projet CLUBS SANTÉ FFN-MDS à partir du 28 janvier 2022.
- Réception des candidatures auprès de la FFN – entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> avril 2022
- Traitement des dossiers et sélection des projets éligibles : du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2022.
- Soutien du projet devant le jury – juin 2022
- Remise de prix aux lauréats lors du séminaire Natation Santé 2022

## VI. Dépôt de dossier :

Le dossier doit contenir toutes les informations demandées dans les formulaires qui se trouvent en Annexe. De plus, il doit comprendre toutes les parties identifiées dans le paragraphe n° 4 « Dossier de candidature ».

La date limite d'envoi des dossiers « Appel à projet CLUBS SANTÉ FFN-MDS » est le :

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à Minuit.**

### Adresse pour les correspondances :

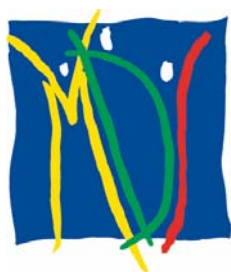
Fédération Française de Natation - Département Développement des pratiques

104, Rue Martre - 92110 Clichy

Votre contact : M. Latif DIOUANE, Responsable service santé

Mail : [latif.diouane@ffnatation.fr](mailto:latif.diouane@ffnatation.fr)

Tel : 01 70 48 45 65



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



## VII. Annexes



## FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

### 1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

#### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

NOM

SIRET

Adresse

Téléphone

#### IDENTIFICATION DU (DE LA) REPRÉSENTANT(E) LEGAL

NOM

Fonction

Adresse mail

Téléphone

#### IDENTIFICATION DU (DE LA) RÉFÉRENT(E) SUR LE PROJET

NOM

Fonction

Adresse mail

Téléphone

#### COORDONNÉES BANCAIRES DE LA STRUCTURE

IBAN

Dénomination du  
compte

Adresse



## FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET

### **PRÉSENTATION DU PROJET :**

Objectifs du projet et son intitulé :

Description du projet en quelques lignes :

Ancrage territorial et institutionnel - Partenariats publics et privés - Partenaires prévus avec les coordonnées des personnes ressources - Les associations de patients – L'accord de la commune pour l'octroi d'un créneau piscine :

L'étude de faisabilité du projet avec ses forces et faiblesses :

Définition du plan de communication

Date prévisionnelle du début de l'activité :

L'encadrement :

Nom :.....

Prénom :.....

N° de licence :.....

Certification Brevet Fédéral Nagez Forme Santé :.....

Recyclage à jour en cas de détention du BFNFS plus de 2 ans : .....

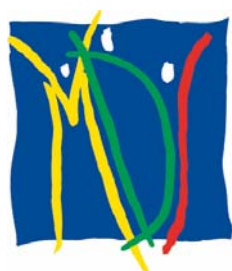
## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action, en indiquant les cofinancements envisagés et/ou actés (préciser les différents partenaires éligibles, leur niveau de participation et la nature de leur participation)

INFORMATIONS FINANCIÈRES	
Coût total de l'opération	
Montant de la subvention demandée <i>La subvention peut représenter jusqu'à 30 % du montant subventionnable.</i> <i>Montant de demande de subvention : 2 000 €</i>	

Le budget ne doit pas être celui du club avec l'ensemble des disciplines sportives, mais celui de la création de la section Nagez Forme Santé et seulement les dépenses qui en résultent.

Précisions sur la nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (Achat de matériels spécifiques, location de créneaux piscine, salaires, etc.), règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (Exemple : quote-part, des salaires, etc.) :



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



## Budget prévisionnel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI'2	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<p>La subvention de.....€ représente .....% du total des produits :  (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## Contact

Fédération Française de Natation

Département Développement des pratiques et de la santé

Service santé

Latif DIOUANE

E-mail : [latif.diouane@ffnatation.fr](mailto:latif.diouane@ffnatation.fr)

Tél. : 01.70.48.45.65